

LA LISTE « VERTE » 2013 DE L'INTERNATIONAL CHAMBER OF SHIPPING (ICS)

TABLEAU DE PERFORMANCE DES ETATS DU PAVILLON

Comme chaque année, l'International Chamber of Shipping (ICS) qui regroupe les associations nationales d'armateurs, dont Armateurs de France vient de publier son tableau de performance des Etats du Pavillon.

Ce tableau mesure 6 données différentes qui sont les résultats du contrôle par l'Etat du Port des 3 accords (PARIS et TOKYO MoU et USCG), la ratification de 7 conventions principales de l'OMI, le contrôle des sociétés de classification travaillant pour le compte de l'Etat, l'âge de la flotte, les obligations de reporting à l'OMI et à l'OIT¹ et enfin la participation aux principaux comités de l'OMI.

Ces données permettent d'évaluer la performance qualitative des armateurs qui utilisent les différents pavillons, mais également de mesurer l'engagement de l'Etat du Pavillon pour ce qui concerne l'application des conventions internationales et son implication dans les travaux de l'OMI.

La France comme 13 autres pays sur un total de 111 pays répond à la totalité des critères de qualité retenus par l'ICS.

CONTROLE PAR L'ETAT DU PORT

Les contrôles par l'Etat du Port classent les Etats du Pavillon entre plusieurs listes (de blanche pour les meilleurs à noire pour les moins bons) en fonction du nombre de détentions de navires. L'ICS prend en compte les 3 principaux accords de contrôle par l'Etat du Port. Le Paris MoU qui regroupe 27 pays européens et le Canada, le Tokyo MoU qui regroupe 18 pays et le USCG Qualship qui concerne uniquement les USA.

LA RATIFICATION DES CONVENTIONS DE L'OMI

Le tableau détaille la ratification par les Etats de 7 conventions très importantes parmi lesquelles on peut citer :

SOLAS réglementation sur la sécurité des navires, MARPOL sur la protection de l'environnement et STCW et MLC sur la formation et sur les conditions de travail des personnels navigants.

LES SOCIETES DE CLASSIFICATION RECONNUES

La résolution A.739 de l'OMI recommande que les Etats du pavillon conduisent des audits des sociétés de classification qui assurent des travaux pour leur compte.

L'AGE DE LA FLOTTE

Un Etat du pavillon avec une flotte jeune est plus susceptible d'attirer des navires de qualité. L'indicateur est positif pour les 90% des pavillons. Il faut néanmoins noter que l'âge avancé d'un navire n'est pas en soit un indicateur suffisant, le niveau de maintenance étant primordial.

LES OBLIGATIONS DE REPORTING

Le tableau indique quels sont les Etats qui ont répondu aux recommandations de reporting à l'OMI et à l'OIT.

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DE L'OMI

La participation aux 3 principaux comités de l'OMI (Sécurité, Environnement, Juridique) ainsi qu'à l'Assemblée est mesurée.

¹ OIT : Organisation Internationale du Travail